



**Rapport de la 17<sup>e</sup> réunion du  
Comité des statistiques du  
25 septembre 2019**

Point 1:	Adoption de l'ordre du jour .....	2
Point 2:	Nomination du président pour 2018/19 .....	2
Point 3:	Rapport de la réunion du 27 mars 2019.....	2
Point 4:	Article 2 de l'Accord de 2007 : Facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble .....	2
Point 5:	Appel à experts sur les indicateurs de durabilité pour le projet Delta .....	3
Point 6:	Mise à jour de la base de données statistiques de l'OIC.....	4
Point 7:	Questions diverses .....	5
Point 8:	Date de la prochaine réunion .....	5

1. Le Comité des statistiques a tenu sa 17<sup>e</sup> réunion à Londres (Royaume-Uni) le 25 septembre 2019. En l'absence du président et du vice-président, la réunion a été présidée par le Directeur exécutif.

**Point 1 : Adoption de l'ordre du jour**

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document SC-94/19 Rev. 1.

**Point 2 : Nomination du président pour 2018/19**

3. Le Directeur exécutif a noté qu'en l'absence du président et du vice-président, l'OIC avait pour pratique que le Comité choisisse un président parmi les Membres présents ou désigne le Directeur exécutif pour présider la réunion.

4. Le Comité a approuvé une motion visant à nommer le Directeur exécutif pour présider la réunion.

**Point 3 : Rapport de la réunion du 27 mars 2019**

5. Le Comité a approuvé le rapport de la 16<sup>e</sup> réunion qui s'est tenue le 27 mars 2019, figurant dans le document SC-93/19.

**Point 4 : Article 2 de l'Accord de 2007 : Facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble**

6. La Chef de la Section des statistiques a déclaré que, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'Accord international de 2007 sur le Café, le Secrétariat passe périodiquement en revue les facteurs de conversion du café torréfié, décaféiné, liquide et soluble. Les facteurs de conversion sont une série de ratios servant à convertir les données sur les volumes de café en leur équivalent café vert, ce qui permet d'harmoniser les données non normalisées et de comparer les volumes des échanges des pays.

7. La Chef de la Section des statistiques a indiqué que le Secrétariat avait élaboré et diffusé une enquête (ED-2306/19) visant à recueillir des informations sur les facteurs de conversion existants. Des réponses à l'enquête ont été communiquées par les pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Burundi, Chine, Costa Rica, El Salvador, Inde, Japon, Nicaragua,

Norvège et Royaume-Uni. Les 14 répondants comprenaient quatre représentants des Membres de l'OIC, sept associations de l'industrie du café et trois entreprises du secteur privé.

8. La Chef de la Section des statistiques a indiqué que l'analyse des réponses à l'enquête montrait que la majorité des répondants recommandaient de continuer à appliquer les facteurs de conversion existants pour les différentes formes de café et qu'il n'y avait pas de consensus clair quant à d'autres facteurs de conversion parmi les répondants qui recommandaient des changements. Elle a noté que le Secrétariat était en mesure d'appliquer des facteurs de conversion spécifiques à chaque pays, si les Membres le notifiaient.

9. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver le maintien des facteurs de conversion existants.

**Point 5 : Appel à experts sur les indicateurs de durabilité pour le projet Delta**

10. La Chef de la Section des statistiques a noté que le Conseil international du Café, à sa 121<sup>e</sup> session, avait approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'appuyer et de suivre la mise en œuvre du projet Delta visant à combler l'écart existant dans la mesure de la performance en matière de durabilité. Le projet Delta a été lancé dans le cadre d'un projet de collaboration entre les secteurs public et privé dans les filières café et coton.

11. La Chef de la Section des statistiques a indiqué que l'objectif du projet Delta était d'élaborer un cadre commun de mesure de la performance et d'établissement des rapports en matière de durabilité pour le volet agricole de la chaîne de valeur. Le cadre comprendra un ensemble d'indicateurs de performance et de produits qui permettront de mesurer la durabilité et de suivre la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) par les secteurs public et privé pour différents produits agricoles. Elle a expliqué que ce cadre ne visait pas à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, mais plutôt à harmoniser les rapports sur la durabilité au niveau des exploitations agricoles.

12. La Chef de la Section des statistiques a indiqué qu'un groupe d'experts avait fait des recherches sur différents programmes de durabilité pour le coton et le café afin d'identifier des domaines communs et des références croisées avec les ODD pour élaborer l'ensemble proposé d'indicateurs figurant au tableau 1 du document SC-95/19. Les indicateurs proposés couvrent 15 domaines d'action prioritaire dans les trois piliers de la durabilité (environnemental, économique et social).

13. Les Membres ont été informés que le Groupe de travail tiendrait un atelier pour examiner l'ensemble des indicateurs proposés le 7 novembre 2019, et finaliser le projet d'ensemble d'indicateurs, et que les Membres devraient nommer des experts en durabilité pour siéger au Groupe de travail. Les Membres ont été invités à soumettre les candidatures avant le 17 octobre 2019 en envoyant les noms, titres, organisations et coordonnées des candidats par courriel à l'adresse [stats@ico.org](mailto:stats@ico.org). D'ici la fin d'octobre 2019, les documents relatifs au projet Delta, y compris la méthodologie pour l'ensemble proposé d'indicateurs, seront distribués aux membres du Groupe de travail.

14. Un observateur de Sustainable Coffee Challenge s'est enquis de la mise en œuvre de ces indicateurs une fois le cadre créé et approuvé.

15. La Chef de la Section des statistiques a déclaré qu'une fois qu'un projet final aurait été arrêté, il serait mis à l'essai sur le terrain pour s'assurer qu'il était applicable. Ensuite, le projet d'ensemble serait finalisé, en tenant compte des résultats des essais sur le terrain, pour être soumis à l'approbation de toutes les parties. Les pays pourraient alors mettre en œuvre le même cadre pour mesurer et rendre compte des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs de durabilité pour plusieurs produits agricoles.

16. Un délégué a noté que la durabilité est un sujet largement débattu, ce qui permettra à l'OIC d'utiliser les indicateurs existants pour son propre cadre. Étant donné le volume des ressources nécessaires à la collecte des données, les efforts devraient se concentrer sur un petit ensemble d'indicateurs essentiels plutôt que sur une liste globale. Il a demandé des précisions sur les qualifications des experts à nommer au Groupe de travail.

17. La Chef de la Section des statistiques a déclaré qu'il n'y avait pas de qualifications précises pour les experts désignés, mais qu'ils devaient être capables de discuter en détail des mesures de durabilité proposées et qu'ils représenteraient les vues des Membres sur la durabilité dans le secteur du café.

18. Le Chef des opérations a souligné que l'objectif du projet Delta était d'aligner les indicateurs de l'ensemble des produits sur les ODD, plutôt que de créer de nouveaux indicateurs. Il a également noté l'importance de disposer d'un cadre clair étant donné l'engagement du secteur privé en faveur de la durabilité du secteur du café décrit dans la Déclaration de Londres.

19. Le Directeur exécutif a encouragé tous les Membres à nommer des experts afin que le cadre qui sera défini tienne compte des différentes régions et origines.

20. Un délégué a suggéré qu'une fois que les informations sur la durabilité dans les pays auront été recueillies grâce à ce cadre, les résultats de cet exercice soient intégrés au dialogue avec le secteur privé afin d'aider à fixer les priorités en matière d'approvisionnement en café produit de façon durable.

**Point 6 : Mise à jour de la base de données statistiques de l'OIC**

21. Le Chef des opérations a rappelé aux Membres qu'il était urgent de mettre à jour la base de données et a déclaré que le Secrétariat avait reçu cinq propositions de sociétés situées en Inde, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, au Royaume-Uni et d'un consortium à Cuba, en Espagne et au Royaume-Uni. Le Secrétariat a suivi les procédures de passation des marchés applicables dans un environnement multilatéral. Les propositions techniques ont été analysées par le Secrétariat, trois des cinq sociétés remplissant les conditions techniques précisées dans le mandat. L'analyse des propositions financières est en cours de finalisation. La décision finale sera prise avant la fin septembre 2019 afin de pouvoir utiliser les fonds alloués au titre du programme des activités pour 2018/19.

22. Le Comité a pris note du rapport.

**Point 7 : Questions diverses**

23. Le Comité a noté que l'Angola et le Timor-Leste avaient réglé intégralement leurs arriérés et leurs contributions pour l'année caféière 2018/19.

**Point 8 : Date de la prochaine réunion**

24. Le Comité a noté que sa prochaine réunion se tiendrait à Londres (Royaume-Uni) pendant la semaine de la 126<sup>e</sup> session du Conseil.